



Commission des finances

Bottens, le 21 novembre 2022

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2022-10 relatif :

Au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2023.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 31 octobre, 7 et 16 novembre 2022 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle s'est également entretenue le 7 novembre avec M. Laurent Imoberdorf, Syndic, Mme Riva Municipale, Mme Carine Delpierre, M. Gérard Stettler, Municipal, M Christian Jaquier Municipal, ainsi que M Nicolas Salis, du Greffe, lesquels ont répondu avec satisfaction aux différentes questions préalablement envoyées par écrit.

Ce budget présente un excès de charges s'élevant à CHF 303'048.00 (CHF 418'586.00 en 2022). La réserve générale permet d'absorber ce déficit budgété.

Relevons cependant quelques points

Administration

Nous constatons la baisse de coûts des assurances : Compte 100.303 AVS de à 37'640.- contre 51'616 ; 100.304 Caisse pension CHF 13'000.- contre CHF 23'679.- et enfin les assurances perte de gain CHF 16'700.- contre CHF 20'924.-

1100.306 : ne mentionne pas les frais de téléphone des années précédentes de CHF 960.- ce montant sera imputé dans les comptes adéquats

110.317 : l'aide à la société locale concernait le Covid en 2022 et 2021. Plus de raison de provisionner en 2023.

1100.318.3 : Informatique CHF 34'710.- versus CHF 62'546.- (baisse de CHF 27'836.-) Refonte du site internet (- CHF 22'315.-) serveur (CHF -8'500.-)

1100.319 : CHF 35'114 versus CHF 33'713.- la ludothèque est incluse au prix de CHF 1.- par habitant.

1100.352 : CHF 91'892.- Versus CHF 84'036.- Chiffres donné par le canton. Bottens se trouve dans le bassin 5 Lausanne -Echallens – Oron comprenant plusieurs lignes TL, Leb, Trains, Car postal et selon une clé d'utilisation et de répartition de la DGMR.

Impôts

2100.401.01 : Impôts personne morales. Les années précédente l'estimation était trop ambitieuse.

Bâtiments

3580.42 : Le montant facturé à l'ASIRE CHF 88'650.- correspond à couvrir les charges de ce poste avec correction des achats de matériel. .311 et par le personnel exploitation .390 .Ce poste sera équilibré lors du boucllement.

3590.314 Frais du refuge CHF 4'500.- versus CHF 49'400.- (Baisse de CHF 44'900.-) divers travaux ont été exécutés en 2022.

Après contrôle et lecture des comptes ainsi que du préavis, plusieurs petites coquilles ont été relevées, lesquelles ne prêtent pas à conséquence de la bonne marche financière de la commune.

La commission remercie le Syndic, les Municipaux ainsi que la boursière pour leurs réponses.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2022-10 tel que présenté.

D'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2023 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur